

Je veux que la rue Faidherbe où j'ai grandi garde son nom

Durant ma jeunesse, j'habitais à l'angle des rues Faidherbe et Chanzy dans une ville ouvrière de la banlieue parisienne. La rue Faidherbe, longue de cinquante mètres, menait vers la gare. La rue Chanzy, beaucoup plus courte, était en terre battue. Tout cela n'a guère changé. Les souvenirs s'y retrouvent comme chez eux, presque intacts. La population avait alors, dans sa très grande majorité, la peau blanche. Elle mêlait les origines, essentiellement européennes, avec une immigration maghrébine qui commençait à s'installer et à s'intégrer. À l'époque, personne ne songeait à renverser les statues de nos grands hommes.

Le général Faidherbe fut l'un de ceux-ci. Étant né à Lille en 1818, il y a deux siècles, c'est là qu'il fut inhumé après que la nation lui eut réservé des funérailles nationales, en 1889. C'est là aussi qu'il recut, posthumes, les marques d'honneur les plus visibles, dont le titre de « grand officier de la Légion d'honneur », ainsi que la statue équestre dernièrement vilipendée par des militants de la cause indigéniste qui réclamaient qu'on l'ôte de la voie publique. Le général Faidherbe s'est en effet couvert d'une renommée certaine, sinon de gloire, à conquérir puis à pacifier le Sénégal, où il employa la brutalité sans merci dont font preuve, toujours et partout, les troupes chargées de soumettre un pays quel qu'il soit. Sur ce plan, il ne diffère pas des chefs militaires confrontés à des résistances armées qu'il leur appartient pas de juger légitimes ou non : ils obéissent aux missions dont les chargent leurs autorités supérieures. C'est leur métier.

Il faut croire cependant que ce général, par deux fois nommé gouverneur du Sénégal, compensa en partie les cruautés de sa mission guerrière

par ses efforts en matière de santé et d'instruction. C'est à lui aussi que le Sénégal doit le port de Dakar et le projet de créer à Saint-Louis un système de distribution d'eau potable. Ce n'est certainement pas par racisme qu'il se passionna pour les us et coutumes du pays conquis et qu'il rédigea un annuaire des différentes langues locales. En tout cas, le Sénégal lui fut assez reconnaissant de ses ambitions positives pour donner à Dakar une rue à son nom, et conserver, depuis 1865, ce même nom au pont reliant la ville de Saint-Louis au continent, ainsi que la statue érigée vingt ans plus tard en son honneur sur la place principale

Les statues, les inscriptions, les noms donnés à des boulevards, à des lycées, à des squares, à des stations de métro, possèdent une force symbolique dont l'effritement continu, révélant leur fragilité, ne peut qu'annoncer des lendemains obscurs

de cette ville. Certains considèrent peut-être que les gouvernements successifs du Sénégal ont sans cesse manqué de la sagesse nécessaire à l'exacte évaluation des actes de Faidherbe. Reste qu'ils ont toujours respecté son héritage.

Quant au général Alfred Chanzy, l'autre nom des rues à l'angle où j'habitais, né dans les Ardennes en 1823, d'extraction populaire comme Faidherbe, il pourrait lui aussi subir un jour prochain les marques infamantes de la justice mémorielle et être destitué des honneurs qu'il a reçus. Alfred Chanzy fait une cible idéale. Une statue de lui se dresse au Sénat, ainsi que dans plusieurs villes des Ardennes. Car s'il était très tôt parti pour participer à la conquête de l'Algérie, Alfred Chanzy, Saint-Cyrien de formation, et qui, nommé à 20 ans sous-lieutenant chez les zouaves, parlait couramment l'arabe, fut envoyé à Sidi Bel Abbès dans les années 1860 pour protéger

le Sud-Ouest des razzias de tribus marocaines. Il ne s'agit pas, dans son cas, de la colonisation d'un pays d'Afrique noire, mais, pour les justiciers patentés, le crime est exactement de même nature. Par ailleurs, le jugement d'Emmanuel Macron, alors candidat à la présidence de la République, qui, sans autre forme de procès, qualifia la colonisation française de « crime contre l'humanité », favorisa, certes sans le vouloir, les revendications identitaires qui explosent aujourd'hui.

Au Panthéon une inscription rend hommage à la mémoire du général Chanzy comme à celle, parmi d'autres, du général Faidherbe. Cependant, se souvient-on qu'un tel honneur s'adresse en la circonstance non à des acteurs de la colonisation, mais aux officiers et aux soldats qui saurèrent l'honneur de la France en 1870-1871 ?

Si l'on a érigé des statues pour Faidherbe, c'est parce qu'il a dirigé une des armées (celle du nord, son « pays ») levées en hâte par le gouvernement de la défense nationale et Gambetta à l'automne 1870. Pour cette raison, il a aussi sa statue à Bapaume, lieu d'une bataille où il dirigea les Français. De même, fut érigée au Mans une statue du général Chanzy, qui avait commandé la deuxième armée de la Loire. C'était une politique de la III^e République à peine installée dans ses meubles que de statuer ses « bons » généraux, ceux qui ne s'étaient pas effondrés devant l'invasion prussienne, et d'affirmer ainsi la présence du nouveau régime dans l'espace public.

Ces précisions signifient que la carrière de personnalités telles que les généraux Faidherbe et Chanzy, à présent honnies par les dépositaires d'autres mémoires que celle dont la France est nourrie, ne se limite pas aux fonctions qu'elles remplirent en Afrique. Faidherbe

et Chanzy furent notamment députés, puis sénateurs, le premier républicain de gauche, le second de centre gauche. Par conséquent, réduire la vie d'un Louis Faidherbe non seulement à ses violents en Afrique noire, mais à un volet d'entre elles, si brutal fut-il, résulte d'une approche tellement partielle qu'elle confine à l'idéologie la plus injustement bornée.

Nul n'est besoin d'être indigéniste pour comprendre le combat mené par les tenants de cette cause. Mais comprendre n'est pas admettre. Le sentiment victimaire qui les inspire finit par sembler justifier à leurs yeux un effacement de la mémoire qui trame l'histoire de France. Une déposition patiente, progressive, insidieuse, à l'issue de laquelle le passé de la nation s'écroulerait sous le poids de ses innombrables crimes.

Les statues, les inscriptions, les noms donnés à des boulevards, à des lycées, à des squares, à des stations de métro, Faidherbe-Chanzy par exemple, possèdent une force symbolique dont l'effritement continu, révélant leur fragilité, ne peut qu'annoncer des lendemains obscurs. C'est un sentiment qui prend au cœur tout particulièrement qui a vécu dans des rues portant des noms fameux sur lesquels le temps a glissé, traces de personnages dont on ne sait même plus qui ils étaient, mais dont l'effacement, s'il survenait, détruirait sans pitié le monde qui nous a fait ce que nous sommes.

« Jean-Michel Delacomptée a raconté son enfance et sa jeunesse dans « *Écrire pour quelqu'un* » (Gallimard, 2014). C'est le dernier titre de la prestigieuse collection « L'un et l'autre » dirigée par J.-B. Pontalis. L'écrivain est également l'auteur de remarquables portraits littéraires, en particulier de Montaigne, La Boétie, Racine, Bossuet et Saint-Simon, le plus souvent parus dans la même collection chez Gallimard. Son dernier ouvrage, « *La Bruyère, portrait de nous-mêmes* » (Robert Laffont, 2019), a été salué par la critique.



JEAN-MICHEL DELACOMPTÉE

Débaptiser rues et lycées et s'attaquer aux statues de personnages qui appartiennent à la mémoire collective ne peut que provoquer, chez la majorité des Français, un sentiment d'agression et de dépossession, s'inquiète le romancier, essayiste et universitaire*.

Le plan de relance du gouvernement ne doit pas favoriser les éoliennes !

Les éoliennes sont souvent supposées contribuer à la lutte pour le climat. Dans certains pays, encore adonnés aux sources fossiles, cette thèse peut contenir une part de vérité. En France, au contraire, les éoliennes ne peuvent que nuire au climat, pour quatre raisons. D'une part, l'énergie éolienne, présentée comme propre et sans carbone, ne mérite guère ces louanges. Il faut effectuer d'importants terrassements consommateurs de fioul, couler d'énormes socles de béton (de l'ordre, aujourd'hui, de 2 500 tonnes), se procurer des mâts et des pales en acier ou en aluminium. Tout cela émet beaucoup de CO₂.

Ce constat est d'autant plus préoccupant que les éoliennes terrestres doivent être changées environ tous les vingt ans – y compris leurs socles, car les nouvelles sont plus hautes et plus lourdes que les anciennes. On extirpe les anciens socles, on les casse ou on les jette dans des décharges. À titre de comparaison, les centrales nucléaires du type actuellement en service peuvent, d'après l'exemple américain, n'être remplacées que tous les quatre-vingts ans, c'est-à-dire quatre fois moins souvent que les éoliennes. D'autre part, l'éolien en mer, qui requiert

des métaux et terres rares, extraits loin de la France, dans des conditions écologiques et sociales très discutables. La deuxième raison de l'impuissance climatique de l'éolien est qu'en notre pays, la part de sources fossiles dans la production d'électricité est déjà tombée au plus bas. Les centrales au fioul ont fermé. L'arrêt des dernières centrales au charbon est programmé. En contrepartie, de nombreuses installations éoliennes ou photovoltaïques ont été autorisées et vont être implantées. Pourquoi en permettre encore davantage ? Contrairement, à ce qu'on laisse entendre, elles ne peuvent en aucune façon réduire les émissions françaises de CO₂.

La troisième raison de la nocivité de l'éolien pour le climat est son intermittence, s'ajoutant à celle du photovoltaïque. En 2019, les éoliennes terrestres n'ont fonctionné qu'à 24 % de leur puissance (moyenne annuelle) ; ce qui signifie que la plupart du temps, elles sont restées à l'arrêt ou ont tourné au ralenti. Au large des côtes françaises, le taux d'activité pourrait avoisiner 35 %, mais cet avantage sera compensé par le coût des installations, par la difficulté de la maintenance en mer et par une usure prématurée due aux embruns.

Or, les consommateurs ont besoin d'une alimentation régulière. Où trouver le complément d'électricité nécessaire ? Du côté du nucléaire ? La fermeture de quatorze réacteurs a été annoncée. Reste, actuellement, une seule solution d'un coût acceptable : le gaz dit naturel, un méthane polluant. La construction d'une centrale utilisant ce combustible vient de débiter à Landivisiau (Finistère), en vue de compenser l'intermittence des éoliennes prévues à proximité des côtes bretonnes. La programmation pluriannuelle de l'énergie ou PPE (décret du 21 avril dernier) prévoit d'ici à 2028 (milieu

de fourchette) la multiplication de l'éolien actuel, déjà si destructeur du cadre de vie et du tourisme, par 2,63 – engins maritimes inclus. Le recours au gaz polluant ne pourrait donc que s'accroître dans une forte proportion. Un décret récent exclut l'autorisation de nouvelles centrales thermiques, mais le besoin serait si pressant qu'il faudrait passer outre. Développer l'éolien à tout va sous prétexte de réduction de CO₂, et aboutir en fin de compte à une pollution accrue, ce serait un vrai travail de Gribouille. Au demeurant, il profiterait de plus en plus à un gaz russe, avec tout ce que cela implique.

Grâce à ses privilèges (priorité d'accès au réseau électrique, garantie des recettes par l'État), l'éolien est le plus prospère de tous nos secteurs économiques – alors que c'est le moins utile

Enfin, grâce aux privilèges dont il est nanti, l'éolien draine d'importantes ressources financières publiques et privées, au détriment d'autres actions infiniment plus utiles pour le climat (isolation des bâtiments, mise en place de réseaux de recharge pour les véhicules électriques). C'est pour elles un concurrent déloyal.

Le plan de relance de l'économie française va devoir sauver et restructurer des pans entiers de notre industrie et de nos services. S'il reste des fonds, l'isolation et les véhicules électriques pourront être promus. Mais les promoteurs éoliens veulent figurer eux aussi parmi les bénéficiaires. Ce serait tout à fait injustifié.

Grâce à ses privilèges (priorité d'accès au réseau électrique, garantie des recettes par l'État), l'éolien est le plus prospère de tous nos secteurs

économiques – alors que c'est le moins utile ! En effet son courant, payé aux promoteurs, en moyenne, 91 € le mégawatt-heure passe avant celui des centrales nucléaires actuelles, dont le coût marginal n'atteint que 33 € le MWh. Dès lors, EDF doit fréquemment arrêter des réacteurs, et c'est l'une des causes de ses graves difficultés financières.

De surcroît, c'est l'économie française que notre plan doit remettre sur pied. Or l'essentiel des constituants des éoliennes terrestres provient de l'étranger. Et la plupart des mâts des éoliennes maritimes seront produits en Espagne.

Du reste, même si l'éolien reste, comme nous le recommandons, en dehors du plan de relance, il est bien placé pour se tailler une part léonine dans l'ensemble des investissements de notre économie, dont le plan

ne couvrira qu'une partie. En effet, sa quasi-absence de risque et ses hauts rendements financiers séduisent les investisseurs, alors que les autres secteurs de l'économie, bien plus utiles, ne disposent pas de cet avantage artificiel. En outre, les préfets qui, en autorisant les implantations éoliennes, engagent les finances de l'État pour vingt ans, ne connaissent même pas le montant de cet engagement, et ne sont retenus par aucune limite. Dès lors, l'éolien risque d'être, non seulement l'adversaire du climat, mais aussi celui du plan de relance. Il faut abolir, pour les opérations nouvelles, les privilèges de l'éolien.

NDLR : L'argumentation du syndicat des énergies renouvelables en faveur des éoliennes a été exposée dans une tribune parue sur Figaro l'ox le 4 juin et intitulée « Et pourtant, elles tournent ! ».



PATRICE CAHART ET BRUNO LADSOUS

L'acharnement du gouvernement à vouloir couvrir la France d'éoliennes n'est pas seulement une catastrophe pour nos paysages : le choix de l'éolien nuit aussi au climat et à l'économie française, argumentent l'inspecteur général des finances honoraire et le représentant d'associations de défense de l'environnement d'Occitanie.